



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Délégation du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier-
Poitou Charentes- Modificatif**

DE20140708_13	Conseil municipal du 8 juillet 2014
Rapporteur : Pascal MONIER	Télétransmise à la Préfecture le 10 JUIL. 2014 Affichée le 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le huit juillet à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 20 juin 2014

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, M. LAVAUD, Mme PEREZ, Mme COUTANT

Etaient absents :

Ont donné procuration :

- Mme LASBUGUES à M. BONNEFONT
- Mme GUINANDIE à M. BOUCHAUD
- M. PAIN à M. LAVAUD

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Bernadette FAVE

**Délégation du droit de préemption urbain à l'Etablissement
Public Foncier-Poitou Charentes- Modificatif**

Urbanisme - Logement - Commerce
id : 503

Conseil municipal
8 juillet 2014

13

Rapporteur : Pascal MONIER

Par délibération n° 13 du 11 décembre 2012, le conseil municipal a délégué le droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes (EPF-PC) sur les périmètres d'intervention foncière, qui font l'objet de conventions avec l'EPF-PC, pour la réalisation des projets d'aménagement du quartier de la gare et des îlots opérationnels du schéma de cohérence et de programmation urbaine Angoulême 2020.

Par avenant n° 1 du 21 mars 2014 à la convention du 29 mars 2013, le périmètre d'intervention foncière de l'EPF-PC sur le secteur « Carrefour des images » a été modifié au vu des études complémentaires réalisées pour la phase opérationnelle du schéma de cohérence et de programmation urbaine Angoulême 2020.

En conséquence, il vous est proposé de procéder à l'ajustement du champ territorial de la délégation du droit de préemption urbain et d'approuver la délégation à l'EPF-PC de ce droit sur les zones délimitées au plan annexé à la présente délibération.

Rapport soumis aux :

- Commission Vie quotidienne
- Conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
8 juillet 2014

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,
l'Adjoint

